

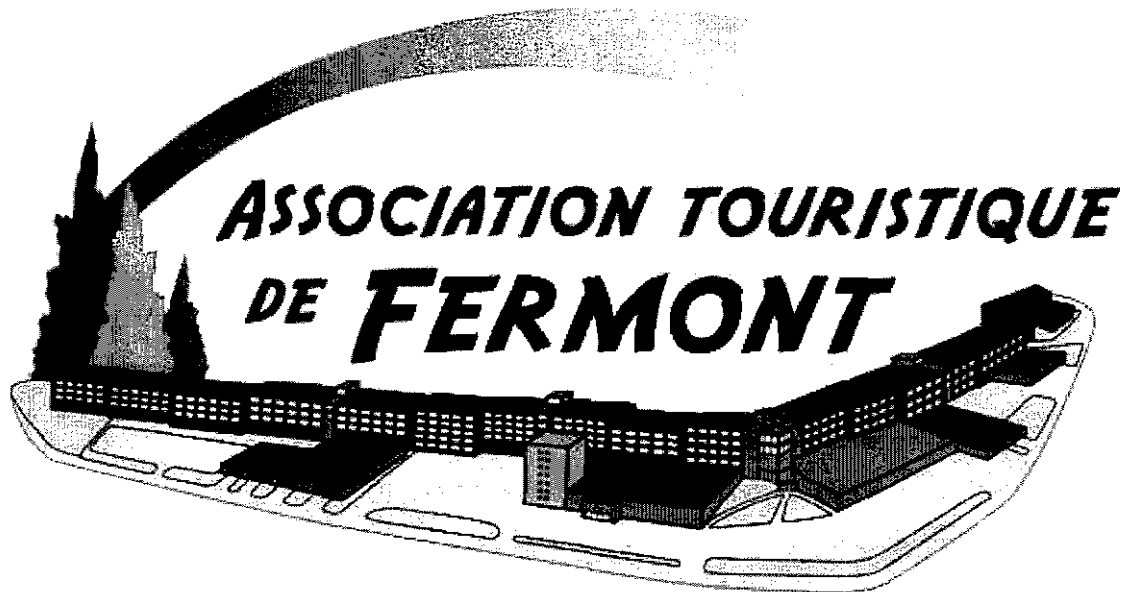
**213**

**DM19**

Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie  
et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur,  
Gensart et Bright Sand

Côte-Nord

6212-01-204



Mémoire de l'Association touristique de Fermont

Présenté à la commission du Bureau d'Audiences Publiques sur L'environnement

Projet de réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et  
Projets de réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

*« La nature est pour nous  
un réconfort et*

*[1]*

*un défi nécessaires. »*

## Présentation de l'Association touristique de Fermont

L'Association touristique de Fermont (ATF) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir et développer le tourisme pour la ville de Fermont.

Ses principaux mandats sont :

- Rassembler les énergies locales de façon cohérente;
- Veiller à la création, l'entretien, l'organisation et l'embellissement d'infrastructures touristiques;
- Assurer la diffusion et la production de matériel publicitaire dans le but d'améliorer l'affluence touristique;
- S'assurer que les infrastructures d'accueil soient adéquates ;
- Développer l'éducation touristique chez nos concitoyens;

## Intérêt porté aux projets

L'ATF porte un intérêt certain au projet de réserve aquatique et aux projets de réserves de biodiversité. La proximité des projets et de la ville de Fermont, les activités récréotouristiques et de villégiature qui y sont pratiquées nous interpellent directement. Nous considérons que ces projets sont d'une très grande importance pour la région et ils ne pourront qu'être profitable pour notre développement. Cependant, nous souhaitons que ces projets minimisent les contraintes et qu'ils stimulent le développement touristique de notre secteur. Dans le présent mémoire, nous comptons vous exposer nos craintes, nos préoccupations, nos suggestions et nos commentaires pour améliorer les projets.

## Écotourisme

[2]

À l'échelle mondiale, le tourisme dit écotourisme, est en constante progression. Nombre d'écotouristes voyagent en visitant les réserves naturelles. L'arrivée de nouvelles réserves sur la Côte-Nord aura sans doute pour incidence d'augmenter le nombre d'écotouristes dans notre région. Dans l'optique où nous désirons assurer le développement de notre région par le tourisme :

**Nous croyons nécessaire de mettre en place un protocole qui permettrait le développement de services écotouristiques dans les limites des aires protégées. Le tout, dans la mesure où ce protocole respecte les notions de développement durable associé à l'écotourisme.**

## Villégiature

Dans un endroit aussi isolé que Fermont, les résidents n'ont que peu ou pas accès aux activités culturelles dont profitent les grands centres. Nombre d'entre eux optent pour le plein air et/ou possèdent un chalet ou un camp sommaire en bordure d'un lac qui leur permet de s'y retirer seul ou en famille. La même logique s'applique aux visiteurs qui se rendent Fermont, ils sont ici pour la proximité de la nature et les activités qui y sont praticables. Le fait d'interdire toute nouvelle construction aura une incidence importante sur la qualité de vie des résidents de Fermont.

**Nous considérons que dans le secteur nord de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie (secteur rivières aux Pékans et Carheil, ainsi que dans la réserve de biodiversité projetée du lac Gensart) de nouveaux baux de villégiature devraient être accordés. Considérant que cette villégiature est de très faible densité, nous estimons qu'elle n'aura qu'une incidence limitée sur la conservation et la protection de la biodiversité.**

**Par ailleurs, dans une optique d'accessibilité à ces environnements naturels, l'aménagement d'infrastructures d'accueil et d'hébergement de type «ecolodge» (auberge écologique) devrait être permis et facilité.**

Cette approche d'hébergement axé sur le développement durable est, selon nous, la meilleure option de développement de la villégiature dans les futures aires protégées. La philosophie d'aménagement et de service de ce type d'hébergement ne contrevient aucunement avec les mandats de conservation. Au contraire, il les stimule.

### **Motoneige**

À l'heure actuelle, l'accès aux futures aires protégées est très restreint. Il n'est possible qu'en avion l'été et en motoneige l'hiver. Le Club de motoneige Les Lagopèdes de Fermont entretient deux sentiers qui franchissent les limites des aires protégées projetées du lac Gensart et la rivière Moisie. Ces sentiers sont essentiels au développement du tourisme de motoneige dans notre région. Par ailleurs, le sentier qui franchit les limites de l'aire protégée projetée de la Moisie, le sentier Port-Cartier/Fermont, fait partie d'un projet de développement régional et interprovincial avec la province voisine du Labrador.

**Nous considérons donc primordial que soient maintenus les droits de pratique de la motoneige dans ces secteurs**

Aussi, les villégiateurs utilisent la motoneige pour se rendre à leur chalet, et ce, sans nécessairement utiliser les sentiers fédérés. Ils utilisent des sections de sentier qui leur sont propres et les entretiennent individuellement.

**Il est donc essentiel de fixer des balises quant au droit et aux possibilités de circulation en motoneige sur les territoires concernés.**

### **Cadre de protection**

En ce qui a trait au cadre de protection attribué au secteur nord-ouest de la réserve aquatique de la rivière Moisie et à la réserve de biodiversité du lac Gensart, nous sommes tout à fait en accord avec la vocation de découverte du milieu naturel. Ces secteurs représentent pour nous un potentiel de développement certain, compte tenu de la visibilité qu'ils acquerront.

**Nous considérons que l'aménagement de sentiers pédestres devrait y être favorisé.**

### **Conseil de conservation**

À notre avis, la proposition du ministère de l'Environnement quant à la composition des conseils de conservation est excellente. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il doit y avoir deux conseils de

conservation distincts, tenant compte de la distance et des différentes réalités qui affectent le Nord et le Sud.

**Nous sommes aussi d'avis que, pour assurer l'harmonie entre les deux conseils, des membres siégeant au sein de l'un ou l'autre, puissent assister, avec droit de parole, au conseil voisin.**

### **Financement des aires protégées**

Pour mettre en application les politiques et la réglementation proposées et réaliser les mandats qui seront confiés aux conseils de conservation, des moyens financiers importants seront nécessaires. Les réserves projetées s'étendent sur des kilomètres et interpellent des intervenants des quatre coins de la région. La nécessité de réunir ces intervenants à une même table exigera de nombreux déplacements et entraînera des coûts importants.

Afin d'en assurer une gestion efficace, le ministère de l'Environnement aura également besoin d'un financement adéquat.

**Nous souhaitons donc que le gouvernement du Québec, accorde une enveloppe budgétaire adéquate et suffisante pour le financement de ces futures aires protégées et pour l'ensemble des aires protégées projetées.**

## Conclusion

L'association touristique de Fermont est heureuse de constater que notre milieu naturel sera désormais sous protection. Nous croyons aussi que cette approche est compatible avec les valeurs fermontoises, nos objectifs corporatifs et qu'elle serait un levier de développement touristique important pour notre milieu.

Nous devons donc nous assurer que les moyens nécessaires seront pris pour faire face aux difficultés que l'implantation de ces futures aires protégées pourrait engendrer. Des balises fiables et efficaces devront être mises en place pour assurer des relations harmonieuses entre les gestionnaires. Ces derniers devront faire preuve de sensibilité et de compréhension face à l'utilisation historique et actuelle, du territoire par les résidents du nord-est québécois. Les conseils de conservation devront être dotés d'outils efficaces et de moyens financiers réalistes pour être en mesure de réaliser ses mandats.

---

[1]

**Extrait de *Libération - A quoi pensez-vous ? Taslima Nasreen***

[2]

L'écotourisme est une forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu (volet éducatif), qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui repose sur des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales. [www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/IndustrieTouristique/nav/produits.html?&iddoc=42860](http://www.mdeie.gouv.qc.ca/page/web/portail/IndustrieTouristique/nav/produits.html?&iddoc=42860)